

## SEANCE DU 31 MARS 2005

Le trente et un mars deux mil cinq, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LECOUTEUX Jean-Guy, Maire.

**Etaient présents** : MM. LECOUTEUX Jean-Guy – L'HERNAULT Jean-Marie – Mme PRIEUR Annie – M. DUVAL Gérard – Mme LOUVET Florence – M. SOYEUX Yves – Mme CLOCCQUÉ Véronique – M. ANDRIEU Jean-Louis – Mme NIEL Martine – M. GUERREIRO Valter – Mme BRUMACHON Marie-Josée – M. PETIT Patrice – Mme SAINT-AUBIN Annette – M. LEFEBVRE Laurent.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme DENEUVE Françoise – M. BATUT Paul ayant donné pouvoir à M. LECOUTEUX Jean-Guy – MME BIGO Odile ayant donné pouvoir à M. PETIT Patrice – M. GRENUY Michel ayant donné pouvoir à M. SOYEUX Yves.

**Date de convocation** : 23 mars 2005 **Date d'affichage** : 23 mars 2005

**Nombre de conseillers** : En exercice : **18** - Présents : **14** - Votants : **17**

---

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté, à l'unanimité.

- :- :-

### COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments constituant le compte administratif 2004, qui a été étudié en commission les 10 et 24 mars dernier et qui se résume comme suit :

<b>Section de fonctionnement :</b>	Recettes	1 513 916.26 €
	Dépenses	1 205 867.53 €
	<b>Excédent de clôture</b>	<b>308 048.73 €</b>

<b>Section d'investissement :</b>	Recettes	450 681.20 €
	Dépenses	382 416.98 €
	<b>Excédent de clôture</b>	<b>68 264.22 €</b>

<b>Restes à réaliser</b>	- Dépenses	848 946.13 €
	- Recettes	549 665.48 €

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2004, le Conseil Municipal, présidé en cet instant par Monsieur L'Hernault DELIBERE sur le C.A. dressé par Monsieur Lecouteux, maire :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, **à l'unanimité**.

- ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS tels que résumés ci-dessus, **à l'unanimité.**

## **COMPTE DE GESTION 2004**

Après :

- avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004,
- s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Après en avoir DELIBERE, le conseil municipal :

- ADOPTE le compte de gestion du Trésorier municipal.

**à l'unanimité.**

## **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2004**

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2004 dont la situation se présente ainsi :

- Excédent à fin 2003	91 668.20 €
- Excédent de l'exercice 2004	308 048.73 €
	-----
- Excédent cumulé à fin 2004	399 716.93 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2004, comme suit :

- au compte 1068 en section d'investissement	300 000.00 €
- au compte report à nouveau de la section de fonctionnement	99 716.93 €

**à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2005**

Avant de procéder à l'examen du budget primitif pour 2005, M. Lecouteux présente le budget.

Le budget primitif 2005 soumis au vote du conseil municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents. Ce budget a été étudié longuement lors des réunions de travail des 10 et 24 mars dernier. Ces réunions ont été l'occasion de discussions nombreuses, constructives et fructueuses qui ont abouti à l'élaboration du projet de budget soumis au vote du conseil municipal de ce soir.

Depuis plusieurs années (10 ans au moins), les ressources de la commune ont toujours une fâcheuse tendance à baisser, tandis que les charges tout naturellement augmentent (« l'effet de ciseau ») :

- évolution des prix, même si elle reste limitée ces derniers temps,
- évolution des coûts salariaux (salaires et charges), à effectifs constants, découlant de la structure des effectifs en place (effet G.V.T.),
- etc...

Cette situation nous interdit tout dérapage de quelque nature que ce soit et nous impose donc de continuer à faire des arbitrages douloureux, nous imposant de limiter, voire réduire certaines dépenses.

Les taux d'imposition à Belbeuf, n'augmenteront pas en 2005, restant ainsi au même niveau que votés depuis le BP 2002.

A ce titre, je vous indique les taux maximum pour l'année 2005, à ne pas dépasser, à savoir :

	<b>Taux maximum pour l'année 2005 à ne pas dépasser</b>	Taux votés par la commune en 2004	<b>Taux proposés par la commune en 2005</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>37.07 %</b>	10.42 %	<b>10.42 %</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>57.96 %</b>	21.47 %	<b>21.47 %</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>100.68 %</b>	72.51 %	<b>72.51 %</b>

La gestion rigoureuse des finances publiques qui a toujours été la nôtre, porte ses fruits et nous permet d'envisager, une augmentation des subventions allouées aux associations de notre commune. Je profite à nouveau de l'occasion du vote de ce budget pour rappeler le rôle essentiel que jouent les associations à nos côtés, dans l'animation et le service rendu aux belbeuviennes et aux belbeuviens.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que le montant des sommes affectées à l'investissement reste élevé (ce qui est indispensable si on veut que la commune continue à investir à l'avenir) : 300 000 €uros au titre de l'année 2004. Il est inscrit un montant plus modeste au BP 2005 qui sera définitivement arrêté lors du vote du BS 2005 lorsque nous aurons connaissance des compléments de ressources alloués en cours d'année.

Cette gestion rigoureuse nous permet pour l'instant, d'autofinancer, la totalité des travaux que nous réalisons :

- salle des fêtes,
- maison des associations,
- bibliothèque,
- réalisation d'aménagement de sécurité,
- etc...

Au titre de l'endettement de la commune, la dette par habitant, au 31 décembre 2004, est de 437,41 €uros, ce qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité. N'oublions pas que dès que le dossier RN 15 sera débloqué, nous aurons à participer au financement de cette réalisation majeure.

Après ces explications et échanges de vues, M. Lecouteux demande au conseil de procéder dans un premier temps, au vote des subventions pour 2005 :

<b>Subventions aux écoles</b>	<b>15 565.00 €</b>
Coopérative maternelle	1 325.00 €
Coopérative primaire	1 640.00 €
Voyages et sorties scolaires	12 600.00 €
<b>Subvention au C.C.A.S.</b>	<b>17 000.00 €</b>
C.C.A.S. Belbeuf	17 000.00 €
<b>Subventions aux Associations</b>	<b>79 000.00 €</b>
A.D.M.R.	925.00 €
A.O.B.	7 625.00 €
AIDE AUX SINISTRES	1 000.00 €
AMICALE DES ANCIENS	3 100.00 €
AMICALE ORNITHOLOGIQUE	540.00 €
ASS. DES PARENTS D'ELEVES	3 100.00 €
ASSOC. AMIS DE LA CHAPELLE	610.00 €
ASSOC. BIBLIOTHEQUE A L'HOPITAL	80.00 €
ASSOC. DE SAUVEGARDE	465.00 €
ASSOC. ST VINCENT DE PAUL	100.00 €
BELBEUF LOISIRS JEUNES	25 200.00 €
BIBLIOTHEQUE	465.00 €
BRIGADES VERTES	925.00 €
CANOE-KAYAK DE BELBEUF	505.00 €
CAUSERIES DU CAFE	155.00 €
CHOEUR CONCORDIA	540.00 €
CLUB NAUTIQUE	1 275.00 €
COMITE DES ELUS E.I.E.	1 438.00 €
COMITE DES FETES	4 800.00 €
ECOLE DE MUSIQUE	16 160.00 €
FESTIVAL INT. DE JAZZ (AFAM)	330.00 €
FETE DE LA MUSIQUE	450.00 €
FOYER RURAL	5 000.00 €
GUIBARE	122.00 €
OXYGENE	505.00 €
RAID BELBEUVIEN	600.00 €
RELAIS 16/25	1 300.00 €
RONDE DES ROCHES (V.T.T.)	550.00 €
SOUVENIR FRANCAIS	385.00 €
V.T.T. VALLEE DE SEINE	750.00 €

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la commune depuis plusieurs années ne subventionne plus les établissements scolaires hors Territoire. Après discussion, le conseil municipal confirme sa décision de ne pas attribuer de subventions aux établissements scolaires hors territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE, décide de valider la liste des subventions ci-dessous, étant précisé que les conseillers municipaux, membres d'associations, ne prennent pas part au vote, pour les associations concernées.

**à l'unanimité.**

Le projet de budget primitif 2005, équilibré en dépenses et en recettes se résume comme suit :

**Pour la section de fonctionnement à 1 564 619 €**

**Pour la section d'investissement à 1 345 615 €**

Monsieur LECOUTEUX le soumet au vote de l'assemblée ainsi que les taux des impôts locaux subséquents, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.42 %
- Foncier bâti : 21.47 %
- Foncier non bâti : 72.51 %

Après en avoir DELIBERE, le conseil municipal :

- ADOPTE le budget primitif 2005.

**à l'unanimité.**

## **ETAT DU PERSONNEL**

Le Conseil Municipal prend acte que l'effectif inscrit au budget primitif 2005 (Etat du Personnel) est de 27 personnes dont une en congé de fin d'activité.

L'effectif total actif est donc de 26 personnes dont 10 à temps non complet ou partiel (TNC), soit 20.86 E.T.P. (Equivalent temps plein).

Le conseil municipal confirme que les postes non pourvus sont supprimés.

## **PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Un débat s'instaure posant la question de la participation et de la persistance de certains syndicats, tel que le syndicat de gestion (après le départ du syndicat des ordures ménagères et le syndicat de l'eau) ainsi que le syndicat du collègue.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire propose conformément à l'inscription budgétaire (B.P. 2005) en matière de participations aux syndicats intercommunaux, que celles-ci soient fiscalisées, comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE, à l'unanimité :

- Ø DECIDE que les participations aux syndicats intercommunaux seront réglées par fiscalisation :
- Participation au syndicat intercommunal pour les personnes âgées du plateau Est de Rouen.
  - Participation au syndicat des collèges du plateau Est.
  - Participation au syndicat du lycée Galilée.

**à l'unanimité.**

## **CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE PAR EXTENSION D'UN BATIMENT EXISTANT : LE FOYER RURAL**

Vu la délibération du 23 mars 2001 donnant délégation au Maire (Art. L.2221-22 du CGCT).

Vu la délibération du 28 mars 2002 étendant la délégation au Maire en matière de marché public.

Vu la délibération du 18 juillet 2003 décidant de la création d'une bibliothèque par extension d'un bâtiment existant : le foyer rural.

Monsieur le Maire informe ses collègues :

- Qu'un avis de candidatures (publicité adaptée) a été lancé dans la presse le 3 janvier 2005.
- Qu'une réunion de la commission travaux s'est tenue le 2 février 2005 pour retenir les candidatures suivantes :
  - Ø Lot 1 : Atelier GERICAULT, M. J.-M. FABRI, Cabinet MVT, Cabinet L.N.A.
  - Ø Lot 2 : APAVE Nord-Ouest, Bureau VERITAS, NORISKO Construction.
  - Ø Lot 3 : OCEADE Ingénierie, AUXITEC Industrie, BATIM Expert, NORMATEST, TILALYS SARL.
- Qu'une réunion de la commission travaux s'est tenue le 10 mars 2005 pour retenir les offres :

- Ø Lot 1 : Cabinet L.N.A. pour un forfait de 12.50 %
- Ø Lot 2 : Bureau VERITAS pour un montant de 3 348.80 € T.T.C.
- Ø Lot 3 : BATIM Expert pour un montant de 2 093.00 € T.T.C.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte de la passation du marché de Maîtrise d'œuvre.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Baisse du prix de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence EAU a été prise par la Communauté d'Agglomération Rouennaise à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La renégociation des contrats en cours, conduira à une baisse du prix de l'eau à Belbeuf dès le 1<sup>er</sup> juillet 2005 comme pour les autres communes du plateau (Amfreville la Mi-voie, Bonsecours, Franqueville Saint Pierre et le Mesnil-Esnard), contrairement à ce qui a été écrit dans le Paris-Normandie.

L'objectif de la Communauté d'Agglomération Rouennaise est d'aboutir à un même prix de l'eau dans toute l'agglomération en 2009.

### **Fermeture de classes**

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'Education Nationale a prévu 60 suppressions de poste sur le Département de la Seine-Maritime. A ce jour, 98 postes ont été supprimés, ce qui signifie que 38 postes pourront être réaffectés d'ici la rentrée de septembre 2005.

### **Salle des fêtes**

Monsieur DUVAL informe ses collègues que les travaux de la salle des fêtes seront terminés dans le courant de la première quinzaine d'avril. Il ne restera que quelques petits travaux de reprise de parking. La visite de sécurité pour la vérification des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes sera demandée à la Direction départementale des services d'incendie et de secours.

### **Travaux de voirie**

Monsieur DUVAL précise que les travaux d'assainissement débuteront dans le chemin de la Poterie à compter du 4 avril prochain. La route sera fermée à toute circulation.

Monsieur DUVAL informe ses collègues qu'E.D.F. envisage de procéder à des travaux de renforcement de réseau électrique rue aux Sœurs par enfouissement des réseaux (électrique et téléphonique) à compter de fin mai-début juin. Le financement est assuré au  $\frac{3}{4}$  par E.D.F., le reste sera pris en charge par le Syndicat électrique de la région de Darnétal. Il proposera lors de la prochaine réunion préparatoire à ces travaux, que soit retiré le poteau à l'angle de la rue des Canadiens et de la rue du Général de Gaulle afin d'assurer une meilleure visibilité aux automobilistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.